



Newsletter n°71

Le 26 février 2020

Projet éolien de Comiac :

Le 14 mai 2018, nous avons déposé, par maître Izembard, une requête pour annuler la délibération du 13 mars 2018 du conseil municipal de Sousceyrac en Quercy . Cette **délibération** permettait au maire de signer une convention avec Future Energie de Comiac intitulée : " promesse de convention de **constitution de servitude** " sur les chemins de la commune de Comiac !



L'audience a eu lieu le 10 février dernier avec mise en délibéré au 24 février **nous attendons communication du jugement qui, d'après nos informations, ne nous serait pas défavorable !**

N'hésitez pas à transmettre notre **bulletin d'adhésion 2020** ainsi que cette news, merci d'avance.

Voici quelques nouvelles qui nous ont paru intéressantes à vous communiquer et comme sur le site les liens sont **mis en gras et en rouge**

RTE a **publié le bilan 2019**, il apparaît que :

☞ La capacité **éolienne** installée représente 12,2% de la capacité totale, mais n'a fourni que **6.3% de la production totale**

☞ La capacité **photovoltaïque** installée représente 7% de la capacité totale mais n'a fourni que **2,2% de la production totale**

☞ Le **solde exportateur** a été en 2019 de **10,4% de la production totale**

Autrement dit l'électricité produite par l'éolien et le solaire, est la plupart du temps exportée, subventionnée par des milliards d'euros payés par les consommateurs, et vendue à prix parfois négatifs en direction de l'Europe ! **A qui profite réellement l'éolien ? Pour la consommation en France, cela ne sert à rien et pour la transition énergétique cela ne sert pas davantage !**

☞ L'**hydroélectricité** représente 19% de la capacité totale et a fourni **11,2% de la production totale**

☞ Les **centrales à gaz** ont augmenté leur capacité pour atteindre 9% de la capacité totale et **7,2% de la production totale**.

PPE et Mme Emmanuelle Wargon : Le 14 février 2020, les représentants de différentes associations de défense de l'environnement et du G8 patrimoine se sont retrouvés autour de Madame Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État au sein du ministère de la Transition écologique et solidaire, pour s'entretenir notamment du "**développement harmonieux de l'éolien**", dans les termes exacts de l'intitulé de l'invitation qui leur a été adressée. On peut retenir cette phrase lourde de sens : "**Toutes les décisions ont été prises au sujet des contenus de la PPE (programmation Pluriannuelle de l'Energie), à quelques nuances près**" lire l'article complet sur le **site de P.A.J.** (Patrimoine, Architecture et Jardin). La FED n'avait pas voulu participer à cette réunion.



Mme la ministre Elisabeth Borne dénonce "**le développement anarchique**" des éoliennes :

"**C'est vraiment un énorme sujet, je l'ai dit aux acteurs de la filière**", a expliqué la ministre, en citant plusieurs exemples : "**Il y a des emplacements de parcs éoliens en covisibilité avec des monuments historiques. Je ne comprends même pas comment on a pu arriver à ces situations. On a des territoires dans lesquels on a une dispersion de petits parcs de taille et de**

forme variable qui donnent une saturation visuelle, voire une situation d'encercllement autour de certains bourgs qui est absolument insupportable." lire dans **Le Monde du 19 février 2020** ou voir la **vidéo de Public Sénat** et mise en ligne sur **FranceBleu le 20 février 2020**

L'association France Nature Environnement (FNE) dénonce la mortalité d'espèces protégées sur le parc éolien de Séverac-le-Château (Aveyron) et **dépose plainte contre X.**

Durant toute l'année 2019, l'association France Nature Environnement a retrouvé des animaux morts (des oiseaux par dizaines ou encore des chauves-souris) au pied des éoliennes du parc de Monfrech à Séverac-le-Château et Lavernhe. Lire le reportage de [France 3 du 17 février](#) 2020.

Avec les éoliennes, la vie des habitants d'Echauffour (Orne) tourne au cauchemar "*La nuit, il est devenu impossible de dormir les fenêtres ouvertes*", raconte Michel Lerouet, "*Ça a totalement modifié les réactions de mes animaux : j'ai un perchon qui est devenu plus ou moins nerveux, j'ai des poules qui ne pondent plus.*" Lire la suite du reportage de [France 3 du 19 février](#) 2020.

Mazinghien (Nord) : Il accuse l'éolienne et la ligne à haute tension **de tuer ses vaches**

Depuis qu'une éolienne s'est installée à 800 mètres de sa ferme, début juin. Philippe pointe notamment du doigt les ondes des éoliennes. Il a en effet remarqué qu'en fonction de la direction du vent, sa production de lait change : quand il vient du Nord, autrement dit de l'éolienne, elle diminue fortement, quand il est dans le sens contraire, elle remonte. **Une différence de 200 litres de lait par jour.** Lire l'article de [Francebleu du 30 janvier](#) 2020 ou dans [L'Observateur du 7 février](#) 2020.

Assemblée Nationale, question écrite du 28 janvier 2020 "**Conséquences des éoliennes sur les animaux d'élevage**" ; le député [Marc Lefur interroge Mme la Ministre](#). On peut lire dans le texte : "*Dans les territoires, les éleveurs observent une **corrélation entre l'implantation d'éoliennes à proximité de leurs élevages et l'augmentation du taux de mortalité de leurs cheptels.** De la même manière, nombre de producteurs laitiers constatent et déplorent une **baisse tant qualitative que quantitative de leur production***". La réponse est attendue.

ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) lance un appel à **candidatures d'experts scientifiques** afin de procéder à la constitution d'un groupe de travail (GT) sur le thème : "**Imputabilité à des éoliennes de troubles dans deux élevages bovins**".

Cancers pédiatriques à Sainte-Pazanne, vaches mortes à Nozay : une source de contamination commune ? **La double exposition aux terres rares et aux champs électromagnétiques** serait susceptible de provoquer des maladies graves, d'après une étude menée par un laboratoire indépendant. Cette découverte pourrait apporter un nouvel éclairage sur les cas de cancer pédiatrique de Sainte-Pazanne et les vaches mortes de Nozay. Lire dans [Ouest France du 21 février](#) 2020

Allemagne

📍 **Une éolienne en feu** dans le [nord de la Hesse](#) le 17 février 2020

Extrait : *Une éolienne s'est enflammée entre Körle et Guxhagen. Le service d'incendie ne pouvait rien faire d'autre que de **laisser le feu s'éteindre tout seul.** Il y a un risque d'effondrement.*

📍 **Les habitants souffrent des parcs éoliens**

Extrait : Holtgast (dpa) - *Dormir à la maison, à un moment donné, c'était hors de question. Hermann Oldewurtel et Insa Bock passent des années dans un camping ou dans des appartements de vacances, puis achètent une nouvelle maison et **fuient le parc éolien derrière leur maison.***



Canada : Les **pales d'éoliennes s'empilent dans les sites d'enfouissement.** L'enfouissement n'est pas une solution très verte. La fibre de verre comme telle est inerte, mais l'époxy qu'on a dans ce procédé, ça, c'est quelque chose qui pourrait entrer dans la terre et éventuellement dans l'eau. **Donc, c'est toxique et on ne devrait pas enterrer ça.**

Vous pouvez télécharger

- Les **powerpoints** de l'APPGE **dénonçant les dangers des éoliennes**
- Le rapport disponible à la DREAL du Cantal sur [la mortalité de l'avifaune](#) année 1 (2017) du parc éolien de La Luzette

- L'avis du Conseil National de la Protection de la Nature pour le projet éolien de Comiac sur le [site http://www.avis-biodiversite.developpement-durable.gouv.fr/juin-2019-a198.html](http://www.avis-biodiversite.developpement-durable.gouv.fr/juin-2019-a198.html)



Merci de nous adresser de nouveaux adhérents et de nouveaux donateurs, car le dossier de Comiac est toujours à l'étude à la DREAL du Lot et le gouvernement a supprimé la possibilité de faire un recours gracieux.

Téléchargez le bulletin d'adhésion et transmettez le à vos amis ou connaissances Il nous faudra donc passer par l'intermédiaire d'un avocat- **maître IZEMBARD** au cas où la décision du préfet ne nous serait pas favorable. Nous vous tiendrons au courant de l'évolution du dossier.

Nous demandons l'abandon pur et simple du projet de Comiac au nom de la sauvegarde des patrimoines et de la biodiversité.

Les élus doivent revenir sur leurs décisions.

- pour notre commune,
- pour tous les villages qui bordent l'Escaumels
- pour toutes les maisons riveraines

Le village de Lamativie est à moins de 1400 m des emplacements prévus pour les éoliennes E1 et E2 , mais c'est très loin du bourg de Sousceyrac !

et ce n'est pas mieux pour La Salesse (1100m) ou Fages (650 m) ou Nauvioles (700 m) n'oublions pas Espalieu et Ploirac à moins de 800m d'une éolienne

Pour le camping c'est pire car les éoliennes E4 et E5 le surplomberont, et ils auront les nuisances sonores et visuelles!

Quant aux stabulations des éleveurs, que ce soit les vaches, les cochons ou les brebis, il faudra que ces éleveurs trouvent d'autres lieux, au minimum distants de 1 500 m des éoliennes (10 fois la hauteur)

Préservez nos milans royaux et nos chiroptères ; le bilan du parc de la [Luzette est catastrophique](#) pour les chauve-souris

N'hésitez pas à transmettre ce courriel à vos amis

Faisons respecter la loi :

La loi **n° 76-629 du 10 juillet 1976** stipule dans son article 1er : "...Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit. Les activités publiques ou privées d'aménagement, d'équipement et de production doivent se conformer aux mêmes exigences...."

La loi constitutionnelle **n° 2005-205 du 1 mars 2005** relative à la Charte de l'environnement précise en l'article 2:

Art. 1er. - Chacun a le droit de vivre dans un **environnement équilibré et respectueux de la santé.**

Art. 2. - **Toute personne a le devoir** de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement....

Art. 9. - La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la **préservation et à la mise en valeur de l'environnement.**

N'hésitez pas à transmettre cette lettre à vos amis

Bien cordialement pour le bureau
Gilles Forhan, secrétaire APPGE, membre du CA de la FED 06.43.80.15.87 gilles.forhan@wanadoo.fr
appge-comiac@laposte.net
site <http://appge-comiac.e-monsite.com/>

Membres du bureau :
Brigitte Briard, **présidente** 06 29 51 46 78
Dominique Lacambre, **trésorier**
Benoît Briard, **trésorier adjoint**
Gilles Forhan, **secrétaire**
Bernadette Forhan, **relecture**



